



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI LE 5 OCTOBRE 2021, 20h29
Édifce Municipal

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

05.10.21.125

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points :

- Surveillance par caméra
- Équipement pour voirie
- Réparation du pont blanc

sont ajoutés à Varia. **Il est proposé par** Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

05.10.21.126

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉE

05-10-21-127

COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 52 416.33 \$, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION 1

CORRESPONDANCES

- CISS-CA
- CAUCA

05.10.21.128

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME ENGLOBE POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE LA RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LA RUE PRINCIPALE NORD ET LA ROUTE DU GRAND SHENLEY PONCEAU 001

ATTENDU QU'UN contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de la réfection de ponceaux sur la rue Principale et la route du Grand Shenley – Ponceau 001, est nécessaire ;

ATTENDU QUE compte tenu du montant qu'il implique, le contrat peut être accordé de gré à gré ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil mandate la firme Englobe pour effectuer le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de la réfection de ponceaux sur la rue Principale et la route du Grand Shenley – Ponceau 001 au montant de 16 860.20 \$, plus taxes.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

05.10.21.129

RÉSOLUTION POUR ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT ET DE CASQUES POUR LE SSI DE LA HAUTE-BEAUCE

ATTENDU QUE les municipalités de Courcelles, La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth et St-Hilaire-de-Dorset gère en commun un service de sécurité incendie (SSI) via une entente intermunicipale ;

ATTENDU QU'IL est budgété au plan triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce, adopté par les municipalités membres, l'acquisition de deux (2) habits de combat et de trois (3) casques ;

ATTENDU les propositions reçues à cet effet :

- 2 Habits de combat :
 - L'Arsenal : 2 125.00 \$/ habit + taxes ;
 - Boivin Gauvin : 2 026.53 \$ / + taxes habit
- 3 Casques et autocollants réfléchissants :
 - Boivin Gauvin : 1 644.99 \$, plus taxes.

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie recommande d'accepter la proposition de l'Arsenal et de Boivin Gauvin ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la proposition de l'Arsenal même si elle plus dispendieuse, et ce, pour une question de qualité et d'autoriser l'achat de deux (2) habits de combat ;
- D'accepter la proposition de Boivin Gauvin et d'autoriser l'achat de trois (3) casques et autocollants réfléchissants ;
- D'autoriser le SSI de la Haute-Beauce à acquérir les équipements lors de la réception des résolutions des municipalités membres du SSI ;
- De faire parvenir cette résolution aux municipalités prenant partie à l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

05.10.21.130

RÉSOLUTION POUR ACQUISITION DE RÉCEPTEURS D'ONDES (COMMUNICATION COURCELLES) POUR LE SSI DE LA HAUTE-BEAUCE

ATTENDU QUE le problème de communication via les ondes radio avec la municipalité de Courcelles ;

- La Guadeloupe, St-Évariste et St-Hilaire ne communiquent pas sur la même fréquence que Courcelles. Communication extrêmement difficile lors des interventions ;

ATTENDU QU'IL est budgété au plan triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce, adopté par les municipalités membres, l'acquisition d'un système de communications (10 000\$) ;

ATTENDU les propositions reçues à cet effet :

- Orizon mobile : 10 000.00 \$, plus taxes ;
- Le Pro du CB : 11 099.00 \$, plus taxes.

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la proposition de Orizon mobile au montant de 10 000 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

05.10.21.131

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN POUR EFFECTUER LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES PONCEAUX SUR LA RUE PRINCIPALE NORD ET LA ROUTE DU GRAND SHENLEY – PONCEAU 001 ET DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE SUD.

ATTENDU QUE des travaux de réfection des ponceaux sur la rue Principale Nord et route du Grand Shenley – Ponceau 001 et des travaux de rechargement de la rue Principale Sud ;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'assurer une surveillance des travaux sur les chantiers ;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolution à l'unanimité des membres présents que le conseil mandate le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan à effectuer la surveillance des travaux de réfection des ponceaux sur la rue Principale Nord et route du Grand Shenley – Ponceau 001 et des travaux de rechargement de la rue Principale Sud.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

05.10.21.133

RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES COURS ET DES POINTS D'EAU POUR LA SAISON 2021-2022

ATTENDU QUE compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le contrat peut être accordé de gré à gré;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le contrat pour le déneigement de la cour de l'église, l'avant, l'arrière de l'édifice municipal et le stationnement pour handicapés, la route des îles, ainsi que les points d'eau pour l'année 2021-2022, soit octroyé à Les Entreprises Dany Champagne Inc. de St-Honoré de Shenley pour un budget de 4 900 \$ plus taxes. Si le niveau de neige tombé dépasse 300 cm selon météo média, 1 \$ sera ajouté par cm supplémentaire. S'il est nécessaire d'épandre de l'abrasif, le coût est de 75 \$ chaque fois, incluant l'église. L'entente prend effet à la signature du contrat et l'entretien débutera à la première neige, pour se terminer le 15 mai 2021.

ADOPTÉE

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Marcel Élément ayant divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

05.10.21.133

RÉSOLUTION POUR LE DÉNEIGEMENT DU PERRON DE L'ÉGLISE 2021-2022

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité octroie à la Fabrique une aide financière au taux horaire de l'employé de la voirie jusqu'à un maximum de 300 \$, pour le déneigement du perron de l'église 2021-2022.

ADOPTÉE

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Michel Breton ayant divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

05.10.21.134

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR ASSISTER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DANS LA PRÉPARATION DU BUDGET 2022

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité mandate la firme comptables Blanchette Vachon pour assister la directrice générale dans la préparation du budget 2022 pour un budget estimé à 550 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

05.10.21.135

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PARTICIPER À LA FORMATION DONNÉE PAR COMBEQ SUR LE PROJET DE LOI 67 CONCERNANT LES MODIFICATIONS SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q., 2021, ch. 7) apporte des modifications sur les dérogations mineures ;

ATTENDU QUE la directrice générale est appelée à valider les demandes de dérogations mineures et qu'il est important qu'elle soit au fait ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise la directrice générale à suivre la formation donnée par COMBEQ sur le projet de loi 67 concernant les modifications sur les dérogations mineures au montant de 175 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

05.10.21.136

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA MODIFICATION DU CONTRAT – SALAIRE DIRECTEUR INCENDIE

ATTENDU le contrat de travail établissant les conditions d'embauche pour les deux postes occupés par M. Michael Busque ;

ATTENDU que les heures de travail pour les postes occupés par M. Michaël Busque sont réparties de la façon suivante :



N° de résolution
ou annotation

- Préventionniste : 30 h / semaine ;
- Directeur incendie : 10 heures / semaine.

ATTENDU l'augmentation salariale demandée par M. Michael Busque pour le poste de directeur incendie, détaillée dans le document confidentiel déposé en comité plénier ;

ATTENDU les discussions intervenues entre les maires du SSI Haute-Beauce et leur recommandation favorable à l'augmentation ;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter l'augmentation salariale demandée/recommandée au poste de directeur incendie ;
- D'autoriser la municipalité gestionnaire à modifier le contrat de travail ;
- D'appliquer l'augmentation à compter du 17 octobre 2021.

ADOPTÉE

05.10.21.137

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME CONSTRUCTION GEOFFREY JACQUES POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT PUBLIC EXTERNE - GAZÉBO

ATTENDU QUE le conseil veut terminer la phase 2 du projet gazébo ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil mandate la firme Construction Geoffrey Jacques pour la construction du gazébo et de l'abri postal jusqu'au montant de 25 000 \$.

ADOPTÉE

05.10.21.138

RÉSOLUTION POUR MANDATER CONSTRUCTION MARQUIS EN SOUS-TRAITANCE LA RÉPARATION DU PONT BLANC

ATTENDU QU'UNE situation particulière empêche le responsable de la voirie d'effectuer les travaux de réparations du pont blanc ;

ATTENDU QUE certaines parties du pont sont à réparer ;

ATTENDU QUE le matériel est déjà acheté ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil mandate en sous-traitance le firme Construction Marquis pour la réparation du pont blanc.

ADOPTÉE

1. Rapport de la Régie - Michel Breton
2. Rapport des pompiers – Marcel Élément
3. Rapport du maire – Ghislain Jacques

PÉRIODE DE QUESTION 2

VARIA

- Surveillance par caméra
- Équipement pour voirie
- Réparation du pont blanc

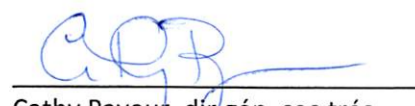
05.10.21.139

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 23h10

Moi, **Francine Fournier**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Francine Fournier, Mairesse


Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.
1408